

Demande de remise d'ordre accordée sous conditions

Services de Restauration et d'Hébergement

Conformément au Règlement du service de Restauration et d'Hébergement, la remise d'ordre accordée sous conditions est applicable à la famille sur sa demande expresse accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires, dans les cas énumérés dans le coupon ci-dessous

La remise d'ordre est accordée pour le nombre de jours réels d'ouverture du service de restauration ou d'hébergement. Une période de carence est appliquée, deux jours pour les demi-pensionnaires et cinq jours pour les internes.

Merci de retourner par mail à int.0630045g@ac-clermont.fr le coupon ci-dessus dûment complété (un coupon par enfant scolarisé dans l'établissement) ou de le faire passer au service intendance par votre enfant lors de son retour.

✂- - - - -

Je soussigné-e Mme /M. _____

Responsable légal-e de l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Demande la remise d'ordre accordée sous conditions pour le cas suivant (cocher une seule case)

- Absence momentanée pour raisons médicales **au-delà de 2 jours pour les DP et 5 jours pour les internes** du _____ au _____.
- Absence prévisible, ou régulière, pour raison médicale sur présentation d'un justificatif.
- Absence de transport personnel

A _____ le _____

Signature :